



## ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION

### VENTE DE BOUDINS - INTERDICTION DE STATIONNER – PLACE DU CENTRE – DIMANCHE 8 JANVIER 2023 de 7h30 à 16h

**Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;  
**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;  
**Vu** la demande du 05 janvier 2023 de MDL FOOT - représenté par Thomas BONNIER, président, à Montrottier,

**Considérant** qu'une vente de boudins aura lieu le dimanche 8 janvier 2023, des accidents ou des incidents pourraient se produire si la circulation n'était pas réglementée « Place du Centre » à Montrottier,

### ARRÊTÉ :

**Article 1er :** Dans le cadre de la vente de Boudins le **dimanche 8 janvier 2023** pour une durée de 1 jour, **de 07H30 à 16H** située « Place du Centre » à Montrottier,

**Article 2<sup>ème</sup> :** Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- **Interdiction de stationner sur le parking de la « Place du Centre »,**

**Article 3<sup>ème</sup> :** La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période de la manifestation, en accord avec les services communaux.

**Article 4<sup>ème</sup> :** Tous les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 05 janvier 2023,

Le Maire,  
Michel GOUGET.

